

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2015

Convocation du 19 septembre 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 25 septembre 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes GILLES, JAILLET, SALIEGE, GOYARD, VIET, MM BILLON, SIXDENIER, MARILLIER, PACAUD, CARPENTIER, VERNOT.

Etaient excusés : M. MONNERET (pouvoir à M. VERNOT), Mme RICHARD.

Mme Laurence VIET est nommée secrétaire de séance

Mme Florie JAILLET demande à ce que soit ajouté dans le paragraphe concernant les réservations de garderie :

La première heure sera facturée aux familles qui n'annulent pas leur réservation, dans les délais impartis.

Le conseil accepte.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

Demande de réduction d'horaire de Sylvie RINGARD (ATSEM), ce que le conseil municipal accepte.

Proposition de vente des terrains appartenant aux biens de section des Baudots et de La Grange : organisation du vote pour adopter la décision du conseil municipal

Par délibération du 19 juin 2015, le conseil municipal a décidé de proposer à la vente deux terrains appartenant aux biens de section. Le Maire souhaite préciser les modalités et l'organisation de cette proposition.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en absence d'une commission syndicale pour gérer les Biens de section E, c'est la commune représentée par son Conseil Municipal qui les gère.

Les deux parcelles E280 et E281 ne sont plus louées et sont en zone urbanisée. Le Conseil municipal envisage de vendre ces deux parcelles. Le produit de la vente pourra être investi dans l'intérêt de la section E, à savoir l'amélioration de la traversée du hameau des Baudots. La décision de vendre ces terrains appartient au conseil municipal avec :

- l'accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois qui suivent la transmission de la délibération du conseil municipal au contrôle de légalité,
- une délibération du conseil municipal adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, délibération devant être postérieure au vote des électeurs.

En absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statuera, par arrêté motivé, sur la vente des terrains (L2411-16 du CGCT).

Les modalités d'organisation du scrutin sont laissées à l'initiative du maire.

Il est rappelé qu'en application de l'article L2131-11 du CGCT, les conseillers municipaux intéressés par la jouissance de biens ou droits propres à une section, ne doivent pas prendre part aux délibérations du conseil municipal sur le sujet.

Le Maire rappelle également que des réunions d'information aux habitants concernés ont eu lieu le 8 novembre 2014 et le 19 septembre 2015, qu'une réunion de travail et de concertation a eu lieu le 08 septembre 2015 avec les représentants du Conseil Départemental, de l'ATD et du CAUE.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, sauf Mme Florie JAILLET, MM. Gilles SIXDENIER, Florent MARILLIER, Anthony PACAUD, domiciliés sur la section E et concernés par cette vente, acceptent à l'unanimité des votants

- la proposition de mise en vente des parcelles, situées en zone UN du plan local d'urbanisme, cadastrées :
 - E 280 – Les grands buissons – 24 a 45 ca,
 - E 281 – Les grands buissons – 39 a 40 ca.

- la date du vote fixée au dimanche 25 octobre de 09 heures à 13 heures pour connaître l'avis des habitants des hameaux des Baudots et de la Grange. Les votants sont les personnes inscrites sur la liste électorale de Marcilly-lès-Buxy et ayant leur résidence principale sur la section E (hameau des Baudots et de la Grange). Les personnes inscrites dans le cadre de la révision exceptionnelle pour les élections régionales de décembre, ne pourront pas être prises en compte pour le vote des biens de section car il intervient avant le scrutin régional.
- qu'une lettre d'information soit adressée aux habitants concernés, ainsi qu'une convocation nominative au vote, quinze jours avant le jour du vote.

Le Conseil Municipal est informé que l'estimation de la valeur des terrains a été demandée au service des domaines.

Le point sur la rentrée scolaire

Suite à la réunion du conseil d'école et de l'avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le conseil municipal valide les horaires de fonctionnement de l'école située à la mairie (classe CM1 et CM2), à savoir :

Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi matin : de 8h45 à 11h50
 Mercredi matin : de 8h45 à 11h45
 Lundi, Jeudi après-midi : de 13h35 à 15h00
 Mardi, vendredi après-midi : de 13h35 à 16h30

Demande de Mme Sylvie RINGARD (ATSEM) pour une réduction de ses horaires

Mme Sylvie RINGARD demande à réduire son contrat de travail de trois heures de ménage prévues le mercredi après-midi, pour raisons familiales. A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette demande, sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale. La prise en compte de la réduction sera effective dès que le remplacement sera possible (personnel recruté et démarches administratives).

Devis transport à la bibliothèque de Buxy :

RSL : 71.50 € TTC

GIRARDOT : 65.00 € TTC

A l'unanimité des présents, le conseil municipal retient le devis des Rapides de Saône et Loire, suite à l'accord qui a été passé avec la RSL, lors de la résiliation du contrat (5 000€) pour le transport des enfants le soir après la classe.

Alarme déportée : Le conseil accepte le devis de l'entreprise MALO ELEC pour un montant de 380€ HT.

Aménagement des abords de l'école :

2 panneaux de signalisation de l'école ont été achetés pour un montant de 105,48 €.

Le devis SNT-PAM pour la réalisation d'un sentier en tout-venant dans la cour en herbe le long des bâtiments et de la remise en état devant le portail de la cour en herbe s'élève à 4 914 € TTC.

Le conseil décide de demander d'autres devis et propose d'envisager de faire réaliser (en partie ou en totalité) ces travaux par les agents d'entretien.

Des barrières de sécurité seront installées sur la place de l'école pour sécuriser le passage des enfants.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise:

Information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La première phase dite « Phase de diagnostic » est débutée. Une réunion de secteur avec les communes de Marcilly les Buxy, Saint Martin d'Auxy, Saint Privé, Cersot et Sassangy est organisée par l'Agence d'urbanisme et la Communauté de Communes le mardi 6 octobre à 20 heures à la salle Félix Menager.

Evolution communautaire suite à la loi de coopération intercommunale

Le conseil prend connaissance du nouveau découpage prévisionnel des communautés de communes pour simplification en application de la loi NOTRe. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La